

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2016 – CONVENTION REALISATION	PCDR CLASSIQUE + A21L	CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE VILLAGE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS A BONNERUE	PERMETTRE UNE COHESION INTERGENERATIONNELLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES RECREATIVES MISES SUR PIEDS AU SEIN DU VILLAGE PAR LE COMITE « LES SURUS », TRES PROACTIF ET TRES OUVERTS VIS-A-VIS DES VILLAGES VOISINS.	DECLARATION DE CREANCE FINALE DU SUBSIDE : 539 336,50€ APPROBATION PAR LE COLLEGE COMMUNAL 16/03/2020
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		COLLEGE COMMUNAL DU 31/03/2015
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		COLLEGE COMMUNAL DU 14/12/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		03/03/2015
		Approbation du projet par l'A.C.		CONSEIL COMMUNAL DU 1 ^{ER} /10/2015 ET 29/12/2015
		Approbation du projet par le Ministre		ENGAGEMENTS DU 07/07/2014 ET 09/05/2016
		Adjudication :		ADJUDICATION OUVERTE DU 17/08/2016
		Décision d'attribution du marché		24/10/2016
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		COURRIER DU 15/03/2017
		Début des travaux		02/05/2017
		Réception provisoire		29/06/2018
		Décompte final selon le décompte final des travaux		728 013,52€
		Réception définitive		17/09/2020

		Etat d'avancement financier du projet :	Montant
		Montant conventionné à 100% (selon décompte final subsidy)	757.455,99 €
		Montant du subsidy développement rural	539 336,50€
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur (travaux)	LOT 1:363 596,76€ LOT 2: 86 226,50€ LOT 3: 52 152,04 € LOT 4: 68 632,19 € LOT 5:157 406,03€

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2016 – CONVENTION FAISABILITE	PCDR CLASSIQUE + A21L	ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA JUSTICE DE PAIX	L'OBJECTIF EST DE CREER, D'UNE PART UNE MAISON RURALE, INFRASTRUCTURE REGROUPANT SOUS LE MEME TOIT DIFFERENTS SERVICES PUBLICS ET PRIVES ET, D'AUTRE PART, DES LOGEMENTS LOCATIFS INTERGENERATIONNELS	SUR L'ACQUISITION : 366 680€ 80% SUR L'AMENAGEMENT : PROJET EN COURS 80% - 50% 1 660 758,01€
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		COLLEGE COMMUNAL 29/05/2017
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		12/07/2018
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		17/10/2018
		Approbation du projet par l'A.C.		10/04/2019
		Approbation du projet par le Ministre		ACQUISITION : 19/12/2016 AMENAGEMENT : A ATTENTE.
		Adjudication :		06/10/2020
		Décision d'attribution du marché		LOT 1 : 22/03/2021 LOT 2 : 20/09/2021
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		LOT 1 : 21/09/2021 LOT 2 : 08/12/2021
		Début des travaux		05/01/2022 – TRAVAUX EN COURS
		Réception provisoire		-
		Décompte final		-
		Réception définitive		-
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant attribution :
		Montant conventionné à 100%		2.782.217,51 € (2 LOTS)
		Montant du subside développement rural		1.672.418, 74€

		Montants cumulés payés à l'entrepreneur	1.728.552,75 € TTC (ETATS D'AVANCEMENTS N°1 A 11)
--	--	---	---

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019 - CONVENTION FAISABILITE	PCDR CLASSIQUE + A21L	Addendum PCDR Rénovation de la maison du Parc Naturel des deux Ourthes (PNDO)	Projet transcommunal Ces transformations et aménagement permettront d'ouvrir davantage la Maison du Parc naturel, de la rendre accessible à un large public et d'améliorer les performances énergétiques, la fonctionnalité, la polyvalence, le confort et l'esthétique	Provision pour l'étude de projet : 5 % de la subvention : 44.316,06 € Montant estimé de la subvention DR : 908.783,15 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		17/09/2018
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		30/11/2020
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		06/04/2021
		Approbation du projet par l'A.C.		26/04/2022
		Approbation du projet par le Ministre		28/07/2022
		Adjudication :		12/2022
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant (estimé)
		Montant conventionné à 100%		1.212.130 €

		Montant du subside développement rural	41.531,85 € pour l'étude de projet 867.251,30 € pour les travaux
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur	-

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019 – Hors convention Appel à projet : Amélioration du cadre de vie des citoyens et augmentation de l'attractivité des lieux de centralité de nos communes	PCDR CLASSIQUE + A21L Appel à projet de la Ministre DE BUE	Aménagement du Pré Lion	Aménagement du Pré Lion en liaison lente et espace convivial	150 000 € maximum
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		04/06/2018
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		29/10/2018
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		07/12/2019
		Approbation du projet par l'A.C.		07/03/2019
		Approbation du projet par le Ministre		21/03/2019
		Adjudication :		24/09/2020
		Décision d'attribution du marché		21/12/2020
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		10/05/2021
		Réception provisoire		13/06/2022
		Décompte final		11/07/2022
		Réception définitive		-
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant (attribution)
		Montant conventionné à 100%		251.081,96 €
		Montant du subside développement rural		150 000 € maximum
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		256.988,73 TVAC

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019 – Hors convention Appel à projet : Petit patrimoine populaire wallon : Appel à projet 2018 « insolite »	PCDR CLASSIQUE + A21L Appel à projet du Ministre COLLIN	Restauration de 3 terrasses en pierre sèche à Sertomont	La restauration des murs des premières terrasses permettra d'accroître la visibilité de ce patrimoine en pierre sèche, d'attirer l'attention sur son existence	11.504,68 € TVAC
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		03/09/2018
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		18/09/2019
		Approbation du projet par l'A.C.		21/12/2018
		Approbation du projet par le Ministre		18/09/2018
		Adjudication :		13/03/2019
		Décision d'attribution du marché		13/12/2019
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		20/11/2019
		Début des travaux		25/03/2020
		Réception provisoire		16/04/2020
		Décompte final		11.504,68 € tvac
		Réception définitive		04/2022
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant
		Montant conventionné à 100%		11 504,68€
		Montant du subside développement rural		11.504,68 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		11.504,68 €

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019-CONVENTION FAISABILITE	PCDR CLASSIQUE + A21L	Rénovation de la maison de village Saint-Etienne de SOMMERAIN et aménagement de ses abords	Réaménager et restructurer l'ensemble du bâtiment existant	Provision pour l'étude du projet : 5 % de la subvention globale estimée 27.300 € TRAVAUX : Partie supérieure à 500.000 € : 80 % Partie inférieure à 500.000 € : 50 %
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		21/10/19
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		01/03/21
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		10/10/2021
		Approbation du projet par l'A.C.		26/04/2022
		Approbation du projet par le Ministre		24/02/2023
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant (estimé)
		Montant conventionné à 100%		1.130.447,17 €
		Montant du subside développement rural		655.200 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2016 – CONVENTION REALISATION	PCDR classique + A21L ¹	CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE VILLAGE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS A BONNERUE	PERMETTRE UNE COHESION INTERGENERATIONNELLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES RECREATIVES MISES SUR PIEDS AU SEIN DU VILLAGE PAR LE COMITE « LES SURUS », TRES PROACTIF ET TRES OUVERTS VIS-A-VIS DES VILLAGES VOISINS.	728 013,52€	03/09/2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		
Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Boucles de Bastogne – buvette
	Grand Feu
	Jogging
	Barbecue de printemps
	Fête des voisins
	Kermesse annuelle
	Souper Saint-Eloy
Saint-Nicolas des enfants et 3x20	

³ A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : *type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...*

Maisons de village : *nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune*

Maison multiservices : *nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

Espace publics de convivialité : *lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

	Concours de cartes, ...
Impact des activités sur emploi	Certaines activités font vivre les commerces locaux

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2011	2011	20 décembre 2022	26 avril 2022
Date des réunions durant l'année écoulée		Nombre de présents	
17 mars 2022 (CLDR)		20	
9 juin 2022 (CLDR)		17	
12 septembre 2022 (CLDR)		17	
17 octobre 2022 (CLDR)		17	
28 novembre 2022 (GT Tavigny)		6	
1 ^{er} décembre 2022 (visite Sertomont)		3	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
		<p>La CLDR de Houffalize s'est rassemblée à 4 reprises, dont une sur le terrain, lors de l'inauguration du Pré Lion (projet PCDR financé par un appel à projet). La Commission s'est principalement consacrée au suivi des projets en cours mais, d'initiative, elle a aussi amené des sujets (ex : un vote pour donner un nom au bâtiment de la justice de paix, une réflexion sur l'usage des fauteuils en bois au centre-ville, une interpellation par rapport à la salle des Tailles). Au niveau administratif, la convention-réalisation de la rénovation de la maison du PNDO a été signée par la Ministre, celle de la maison de Sommerain a été validée par le Conseil communal. Le chantier de la maison rurale et des logements a débuté à la Justice de paix. En parallèle, afin de vérifier la faisabilité de construction d'une maison de village à Tavigny, des démarches officieuses ont été menées auprès de différentes administrations (Urbanisme, Cours d'eau, GISER, Agriculture et développement rural). Enfin, il y a eu 2 groupes de travail : l'un sur la rédaction des panneaux informatifs sur le site du potager de Sertomont (en distanciel) et l'autre avec des représentants du Comité de Tavigny sur leurs besoins en termes de maison de village. Une visite de terrain s'est également tenue fin d'année à Sertomont avec le Service travaux pour le placement d'une cabane et des bacs potager.</p>	
Propositions de projets à entreprendre :			
Numéro fiche-projet	P2.01		
Intitulé du projet	Construction d'une maison de village à Tavigny		
Priorité du projet	Lot 2		

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	1	Construction d'une maison de village à Tavigny (P2.01)	Total construction du bâtiment et aménagement des abords TTC 1.313.697 €	DR	80% avec un subside max de 680.000 €
				Biodiversité, Yes We Plant, autres appels à projet potentiels	
Année rapport annuel + 2 ans	2				
Année rapport annuel + 3 ans					



Le 28 mars 2022

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
DE HOUFFALIZE**



JEUDI 17 MARS 2021

Présents :

Marc Caprasse, José Guillaume, Josette Deville, Catherine Crins, Mathieu Philippe, Jacqueline Gengoux, Albert Pellet, Jean-Marc Lombart, Nicolas Cremer, Yves Tribolet, Ludovic Monfort, Marie-Christine Parmentier, Michel Meunier, Alain Redotté, Damien Adam, Michel Cara, Marc Demasy, Marc Jobé, Luc Hanssen, Thierry Jacqmin pour la CLDR ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Sylvie La Spina, Philippe Fetten, Marie-José Martin, Jacques Philippart, Laurent Perrée, Valérie Penoy, Lionel Lesage, Tom Youcken, Arnaud Collin, Sabine Colla et Noémie Vanbelhingen.

La FRW accueille les membres de la CLDR et présente l'ordre du jour. Les membres de la CLDR n'ont pas de point divers à ajouter.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le CR du 8/11/21 est approuvé sans remarque.

2. APPEL A PROJETS BIODIVERCITE

Comme annoncé à la dernière réunion, la Ministre Céline Tellier relance l'appel à projets « BiodiverCité » qui rassemble en un seul outil, le plan Maya, la Semaine de l'arbre, le PCDN, le Cimetière nature à destination des communes wallonnes.

Un rappel est fait des grands principes du règlement :

- Objectif ? Réaliser des actions locales pour développer la nature sur terrain communal* (ou convention de gestion) et entretien sur une période de 15 ans minimum). A quelques détails près, les critères éligibles ne diffèrent pas de l'an dernier ; un poste supplémentaire concerne la création de mares, zones humides et aménagement de cours d'eau.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60

Fax: (0)84 36 88 66

famenne@frw.be - www.frw.be

- Subvention limitée à 12.000€ (10.000€ pour les fiches-actions + 2000 € pour la semaine de l'arbre).
- Projet à déposer jusqu'au 8 juin sur le Guichet des Pouvoirs locaux.
- Participation citoyenne encouragée mais pas obligatoire. Il y a par contre l'obligation d'organiser une réunion d'informations à destination de la population.
- Aide disponible auprès de la FRW.
- Le remboursement se fait sur base d'une déclaration de créance, la commune avance l'argent.
- Plus d'infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

En 2021, la Commune a déposé 4 fiches pour 3 sites (les 2 premiers étant commencés) :

- plantations (haie vive, fruitiers, pré fleuri au rucher de Wibrin,
- verger de 240 m² à la MRS Louis Palange,
- 2 panneaux didactiques et 1 conférence pour le potager de Sertomont.

⇒ La FRW sollicite la CLDR pour des idées de projets en 2022 et est disponible pour un Groupe de travail.

Premières réactions :

- *Un cimetière nature à Fontenailles ?*
- *Poursuivre les clôtures permettant l'éco-pâturage ? La Commune vient de poser des clôtures route de Bastogne, il resterait la route de Libramont... à vérifier.*
- *Embellir les bulles à verre avec des plantations ?*
- *Sur Sommerain, est-ce que Damien peut avoir la liste des propriétés communales ? Pour voir ce qui est possible ? ⇒ Marc Caprasse lui enverra par mail.*

3. NOUVEAU NOM POUR LA JUSTICE DE PAIX

Suite à la proposition de la CLDR, un appel a été lancé dans le bulletin communal et sur la page Facebook de Houffalize pour trouver un nouveau nom à la Justice de paix. Pour rappel, le bâtiment accueillera plusieurs fonctions : maison rurale/de village, logements, ateliers artistiques...

A ce stade, une quinzaine d'idées ont été postées sur Facebook et un mail a été envoyé à la FRW :

- ❖ Houffa Tanière (vu les tanneries/moulins à tan)
- ❖ La Tanière
- ❖ La Tanésie
- ❖ L'Habitan
- ❖ La Tanschwas (schwas = écorce en wallon)
- ❖ Pax cultura (justice de paix, culture, latin/histoire)
- ❖ Au charabia
- ❖ Tout un art
- ❖ Genius
- ❖ Arduinna (divinité celtique de la faune)
- ❖ Houff'arts'lize
- ❖ L'mahon des bordjeux
- ❖ Un peu de tout
- ❖ Le Palais Micha (référence au palais de justice et au peintre Maurice Micha)
- ❖ Hôtel de paix
- ❖ Hôtel de Liège
- ❖ La maison des Houffa'liens
- ❖ La cabane du bonheur
- ❖ La villa du bonheur

- ❖ L'Espérance
- ❖ L'art de rêver
- ❖ L'art des rencontres
- ❖ Méli-mélo
- ❖ Le palais des arts et de la culture
- ❖ La justice de paix (en référence à la dernière fonction du bâtiment)

Catherine Servotte attire l'attention de la CLDR sur différents éléments d'attention :

- Veiller à la simplicité du nom
- Et du coup, anticiper le fait qu'on puisse l'orthographier sans fautes
- Penser à un nom fédérateur, mobilisateur, positif (ne portant pas à confusion ni péjoratif)
- Un nom qui soit suffisamment généraliste pour n'exclure personne ni aucune fonction. C'est un lieu ouvert à tous.

→ Vu que le bulletin communal vient de sortir, il risque d'y avoir encore d'autres idées... Rien ne sert de se presser. La CLDR tranchera une prochaine fois en envoyant 'son' trio préféré au Conseil communal.

→ Concrètement, la FRW enverra la liste des noms à la CLDR et chacun des membres votera chez lui individuellement ; les résultats seront découverts en séance, à la prochaine réunion de la commission.

4. CIRCUIT DES LEGENDES

A la dernière commission, un membre de CLDR a proposé de redonner une 2^e vie aux les fauteuils en bois formant un parcours sur les légendes au centre de Houffalize. L'idée est d'y placer un QR code renvoyant aux légendes hébergées sur le site internet de la commune ou du SI.

Pour rappel, le projet est issu de l'ancien PCDR, avec pour objectif de présenter 5 légendes de la région mises en scène à travers des œuvres d'art, parmi lesquelles :

1. Légende du Trou des fées/dalles* de Patrick Merkaert à Houtopia
2. L'histoire de Géna et Magonette/sculpture en schiste d'Anne Klein
3. Le vert bouc/illustré par un « dolmen » d'Anne Klein
4. Légende de la Dame blanche/carte-mosaïque de la ville de Fr. Chein
5. Légende du Trou des Nutons/oeuvre de Paul Gouze

La FRW a pris contact avec le Président du RSI pour voir ce qu'il est possible de faire. Voici ce qu'il est ressorti de la discussion :

- ✓ Les fauteuils manquent d'entretien (à réaliser par la Commune)
- ✓ Manque d'attractivité : très peu d'utilisation les dernières années
- ✓ Thème peu attirant ?... voire dépassé ?
- ✓ Attraction encore pertinente?
- ✓ Il manque les dalles à Houtopia.

La FRW évoque la piste du site Izitravel.com pour valoriser gratuitement le circuit.

La CLDR pense qu'il faudrait une plaquette qui présente les fauteuils et la légende (les transats existent de manière brute sans aucune explication) avec des QR codes et trouve que c'est la mission du RSI de valoriser le produit.

→ Après débat, la CLDR propose d'inviter le RSI à une prochaine réunion pour faire le point et trouver une solution ensemble (éventuellement une visite de terrain).

5. AVANCEES DES PROJETS DU PCDR

- JUSTICE DE PAIX
- Chantier : jusque fin d'année 2022
- Inauguration à programmer
- Réflexion sur un nouveau nom et sur la gestion/contrat de location à prévoir. La commune réfléchit à la possibilité pour un des futurs locataires des 5 appart', de lui confier la mission de concierge (gérer le calendrier de réservation de la salle, remettre les clés, faire l'état des lieux, etc) afin d'éviter un surplus de travail à un employé communal.

- MAISON DU PNDO
- Employés « logés » au presbytère pendant les travaux
- Dossier définitif (Collège) envoyé au Développement rural (DR) le 25/2
- Dossier définitif et projet de convention-réalisation à l'ODJ du Conseil communal du 22/3/22
- Suites ? Retour au DR, IF puis Ministre...
- Un chantier sur un mur en pierres est prévu cet été dans le jardin du PNDO mais ce mur ne va pas entraver les travaux du bâtiment car il est situé dans le fond de la parcelle et du coup, a été retiré du cahier de charges pour économiser ce poste.

- MAISON DE VILLAGE DE SOMMERAIN
- Dossier définitif et projet de convention-réalisation au Conseil communal du 26/4/22
- Suites ? Retour au DR, IF puis Ministre...

- PRE DU LION
- Panneaux imprimés sous peu
- Participation au Concours MUSES.LUX organisé par les maisons de l'urbanisme MUFA et MURLA
- Date d'inauguration (avec les 2 escaliers entre les rues Ville Basse et de Schaerbeek) : samedi 23/4 ou 7/5 (pelouse) -> *La CLDR réagit car le gazon n'aura pas poussé d'ici là donc mieux vaut prévoir une autre date.*
- Sculpture du lion : pistes possibles auprès de la Province, Ethias, Loterie Nationale...

- POTAGER DE SERTOMONT
- Passerelle : par la Commune, sur le budget 2022
⇒ *La FRW montre une photo/simulation en pierres sèches, réalisée par Michel Gresse, ingénieur et employé communal*
- Murs en pierre sèche (MPS) : dossier subside envoyé à la RW (avec l'aide du PNDO) ; dès réponse, lancement du marché auprès des entreprises
- A programmer : réunir le comité / les jardiniers pour les suites (serre, cabane à outils, panneaux conférence)
➔ *La FRW interroge les membres pour voir s'il y a des candidats pour un GT pour les 2 panneaux – l'un sur les MPS et l'autre sur l'histoire du site et le potager écologique ? (compétences rédactionnelles / faune et flore / MPS / potager). Pour les murs en pierres sèches, la FRW contactera de toute façon le PNDO tandis que Damien Adam (qui travaille dans un autre parc naturel) peut également aider.*

- MAISON DE VILLAGE DE TAVIGNY
- Rencontrer le Fonctionnaire délégué de l'urbanisme : même s'il a donné un 1^{er} accord oral, il reste à préciser le projet au niveau de la limite d'emprise par rapport à la route (unité 1 du GCU, guide communal d'urbanisme) avant qu'un auteur ne commence à travailler (car cela va conditionner l'implantation/la taille du bâtiment)
- Motiver le projet sachant qu'il n'y aura jamais d'activités agricoles (86% du terrain en zone agricole) et qu'il y a un comité de jeune actif depuis des années > actualiser la fiche-projet

⇒ La FRW reviendra vers le comité ou ses représentants au sein de la CLDR pour avoir une liste des activités actuelles et celles à venir

- Le dossier est chez le notaire (les actes devraient avoir lieu dans 15 jours) ; prévoir des frais de géomètre
- Attention aux nouveaux taux de subsides pour les bâtiments de services (assiette maximale de 850.000 € avec un plafond de 680.000 € de subsides).

6. DEMANDE DU COMITE DES TAILLES POUR RENOVERS LEUR MAISON DE VILLAGE

La FRW a été contactée par Marc Jobé du Comité des Tailles au vu de l'état de la salle (communale) qui connaît de gros problèmes d'humidité.

La FRW relate les différents problèmes relevés et les pistes de solution proposées par un entrepreneur contacté par le Comité:

<u>NIVEAU</u>	<u>PROBLEMES</u>	<u>REMARQUE</u>	<u>SOLUTIONS</u>
Ss-sol cave /Nord	Humidité	Travaux réalisés de ventilation naturelle via carottages faits entre les caves	Mettre vides sanitaires en dépression via extracteurs + isoler par l'intérieur + entrée d'air/porte
Ss-sol vide sanit. /Sud	Humidité voire eau		
Rez (entrée)	Humidité mais mur sec dans la masse	Sels hygroscopiques de type nitrate mais origine???	Traitement en surface et dans la masse
Rez (cuisine)	Condensation	Non chauffée et au Nord (vapeur > lave-vaisselle)	Ventiler le local + peinture anticryptogamique + hotte + extracteur air
Escalier	Condensation	Non isolé, accès sur grand local non ventilé et douche sans extraction	Isoler murs/plafond + peinture anticryptogamique + ventiler le grand local occupé + extracteur gros débit douche
Pièce arrondie	Infiltrations	Défaut d'étanchéité (douche au-dessus) : souci long terme	Rénover salle de douche : revoir l'étanchéité, les décharges, démonter...
Bétons extérieurs	Dégradation (corrosion)	Souci structurel et esthétique...	Réparer le béton
Joints béton et châssis	Vieillessement	A vérifier lors des bétons extérieurs	Remplacements quand nécessaire

- ❖ Réactions de la CLDR :
Le poste le plus urgent, ce sont les douches (à supprimer ? ou déplacer au rez-de-chaussée ?) : pourquoi ne pas placer des panneaux solaires plein sud qui alimentent les extracteurs d'air, le chauffage, une ventilation... ?
Les autres urgences, c'est chauffer, aérer.
- ❖ Réaction de Marc Jobé, membre du Comité des Tailles :
Il faut garder les douches car l'accueil de scouts (et donc la nécessité des sanitaires) assure le plus gros revenu annuel du comité.
Le problème est que le bâtiment n'est pas chauffé au quotidien. Chauffer le bâtiment coûte 60 litres de mazout par jour.
La commune a isolé le bâtiment en partie, il reste seulement 2 châssis à remplacer (les autres en PVC)
- ❖ Réaction de la commune :
Le Bourgmestre souhaite avoir une estimation financière de l'entreprise qui a réalisé le devis, avoir une garantie que les solutions proposées seront efficaces. Eventuellement, avoir un second avis d'un entrepreneur (pour infirmer/confirmer les problèmes).
De fait, la commune s'est déjà rendue sur place et est déjà intervenue à plusieurs reprises.
- ❖ Réaction de la FRW :
Si un jour, la commune et la CLDR mobilise le PCDR/les subsides du DR, il faudrait d'abord faire un addendum et donc la question est de savoir si le comité est prêt à attendre 3 ans ?
Il faut peut-être investiguer d'autres pistes comme des appels à projet (UREBA, énergie etc)...

7. RAPPORT ANNUEL DE L'ODR

La FRW présente le rapport annuel de la CLDR pour le rapport annuel 2021.

→ La CLDR approuve et n'a pas de remarques.

8. DIVERS

- **CLDR** : nouveaux candidats (Wibrin?)
- **Repéré dans la presse** :
 - ❖ Rénovation de la place et du char Panther
 - ❖ Rénovation du mini-golf
 - ❖ Auteur désigné pour l'hôtel de ville (PIC)
 - ❖ Auteur de projet pour ZACC de Sertomont

La FRW clôture la réunion et remercie les membres de CLDR pour leur participation.

Pour la FRW,
Catherine Servotte



Fondation Rurale
de Wallonie

PCDR de Houffalize

Compte-rendu de la réunion de CLDR, 9 juin 2022, Houffalize

Présents :

Marc Caprasse, José Guillaume, Catherine Crins, Nicolas Cremer, Ludovic Monfort, Marie-Christine Parmentier, Sabine Colla, Nicole Gérardin, Michel Meunier, Alain Redotté, Marie-Christine Parmentier, Damien Adam, Laurent Perrée, Marc Demasy, Lionel Lesage, Marc Jobé, Thierry Jacqmin pour la CLDR ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Josette Deville, Jacqueline Gengoux, Albert Pellet, Mathieu Philippe, Marie-José Martin, Jacques Philippart, Valérie Penoy, Michel Cara, Tom Youcken, Arnaud Collin et Noémie Vanbelhingen pour la CLDR ;

Christian Devalte, pour le RSI.

La FRW accueille les membres de la CLDR sur terrain pour discuter du 1^{er} point de l'ordre du jour qui est le suivant :

- Circuit des légendes (sur terrain)
- Approbation du compte-rendu du 17/3/22 (retour en salle)
- Nouveau nom pour la justice de paix
- Avancées des projets du PCDR
- Divers

1. CIRCUIT DES LÉGENDES

L'idée de la CLDR est de redonner une 2^e vie aux 10 fauteuils en bois formant le parcours des légendes au centre de Houffalize (NB : il reste 4 œuvres sur 5).

Selon le souhait de la CLDR, la FRW a invité le RSI (via son Président) à cette réunion pour réfléchir ensemble à la solution mais M. Christian Devalte a décliné, en s'engageant à diffuser les documents que la CLDR confiera au RSI lorsque le circuit des légendes fera de nouveau partie de l'offre touristique. Dans son mail, M. Devalte signalait par ailleurs :

« Pour votre bonne information, plusieurs projets de promenades à thème portée par le RSI sont actuellement en gestation, avec recours aux technologies numériques et permettront aux touristes de découvrir ce qui les intéressent vraiment, à savoir les monuments particuliers ou insolites et bien entendu les paysages. D'autre part, une promenade intitulée "La Balade au Fil du Temps" emprunte une grosse partie du tracé du circuit des légendes et va être complétée par des QR Codes. Un projet Totemus est en cours de réalisation et une balade de 12 Km vers Achouffe sera jalonnée de véritables œuvres d'art qui seront représentatives de notre région et commentées également par l'usage du QR code ».



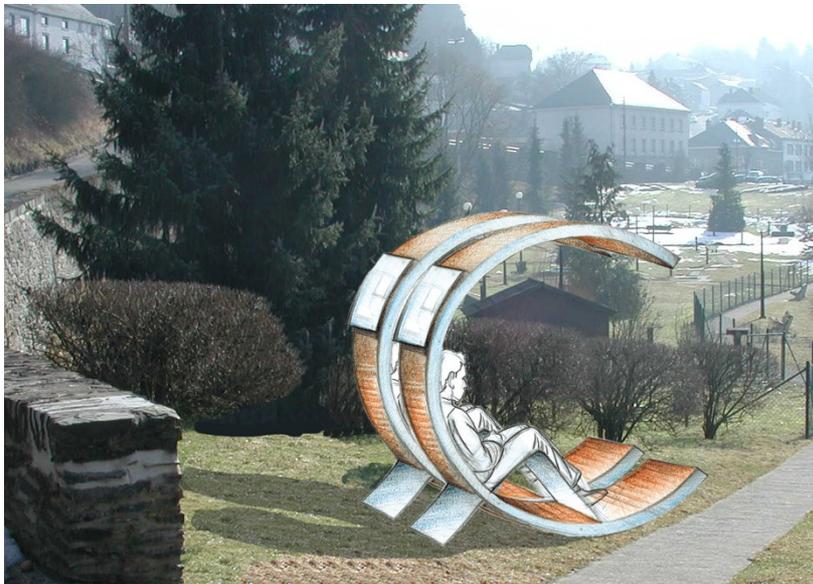
Résultats du brainstorming :

- Déplacer les 10 fauteuils sur différents sites comme le parc Lambin, le Monument de Nadrin, au Confluent des 2 Ourthe, au Pré lion...
- Se greffer aux parcours des différentes balades à thèmes du RSI, que ce soit « La balade au fil du temps », celle d'Achouffe ou les autres en projet au RSI.
- Etoffer le Circuit des légendes à Houffalize et dans les autres villages (ex : Gena et Magonette à Wibrin) ; utiliser les QR codes pour accéder aux légendes.
- Si le thème de la guerre est plus attractif, pourquoi ne pas raconter des histoires liées à la guerre

La FRW attire l'attention de la CLDR que dans les 2 derniers cas, il y aura du travail ; les membres devront se retrousser les manches, pour rechercher les légendes, rédiger, etc. La FRW révoque la piste du site Izitravel.com pour valoriser gratuitement le circuit.

Le Bourgmestre précise que c'est à la Commune que revient d'accepter si les fauteuils sont donnés au RSI.

Les propositions d'idées remonteront au Collège.



2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRÉCEDENTE

Le CR du 17/03/22 est approuvé sans remarque.

3. NOUVEAU NOM POUR LA JUSTICE DE PAIX

Suite à la proposition de la CLDR, un appel a été lancé dans le bulletin communal et sur la page Facebook de Houffalize pour trouver un nouveau nom à la Justice de paix. Comme convenu, la FRW a envoyé la liste des noms à la CLDR et chacun des membres a pu voter chez lui, individuellement ; les résultats sont découverts en séance :

Justice de paix

Pax cultura



→ Ce trio sera proposé au Conseil communal.

4. AVANCÉES DES PROJETS DU PCDR

- MAISON DE VILLAGE DE SOMMERAIN
- Stade du dossier définitif et projet de convention-réalisation au Conseil communal
- La Commune déplore le fait que l'Administration du Développement rural, sur base d'une note interne, ne veuille pas prendre en charge l'excédent au dépassement des 20% du budget initial, soit 120.000 euros donc 60.000 euros en supplément pour Houffalize.
- PRÉ DU LION
- Panneaux imprimés sous peu
- Participation non recevable au Concours MUSES.LUX (organisé par les maisons de l'urbanisme MUFA et MURLA) vu que le projet n'était pas entièrement finalisé au moment de la candidature.
- Inauguration (avec les 2 escaliers entre les rues Ville Basse et de Schaerbeek) : la date dépendra de l'agenda de la Ministre Valérie De Bue. Pourquoi ne pas demander à l'Harmonie du Hérou de venir jouer (une première idée de morceau : « Le lion est mort ce soir ») ?
- Sculpture du lion : pas de budget à la commune. La FRW évoque des pistes possibles auprès de la Province (pas avant 2024), Ethias, Loterie Nationale... et évoque une expo sur les animaux à Bastogne (sculptures de Gilles Falisse au profit de Pairi Daiza jusqu'au 15/7). La CLDR complète avec le Symposium de sculptures à Barvaux, Concours de sculptures à Sprimont, Waterloo, ... A noter que M.Grodot souhaite offrir un discobole en bronze (2m de haut) à la Commune.
- POTAGER DE SERTOMONT
- Murs en pierre sèche (MPS) : dossier subside envoyé à la RW (avec l'aide du PNDO) ; dès réponse, lancement du marché auprès des entreprises
- A programmer : réunir le comité / les jardiniers pour les suites (serre, cabane à outils, panneaux, conférence)
 - La FRW interroge les membres pour voir s'il y a des candidats pour un GT pour les 2 panneaux – l'un sur les MPS et l'autre sur l'histoire du site et le potager écologique (pour les murs en pierres sèches, la FRW contacte le PNDO) mais personne ne se porte candidat.

- MAISON DE VILLAGE DE TAVIGNY
- Rencontre prévue avec le Fonctionnaire délégué de l'urbanisme : même s'il a donné un 1^{er} accord informel et oral, il reste à préciser le projet au niveau de son implantation.
- Attention aux nouveaux taux de subsides pour les bâtiments de services (assiette maximale de 850.000 € avec un plafond de 680.000 € de subsides).
- Au budget communal 2024.

5. DIVERS

➤ Maison de village des Tailles

Suite à la dernière CLDR où la Commission a découvert les problèmes d'humidité du bâtiment, Marc Jobé a obtenu un devis des travaux. Il s'élève à 30.100 € HTVA, sans compter l'isolation des murs dans les caves.

La commune entend les doléances du Comité et aimerait être certain que les travaux proposés soient efficaces. Certains de ces travaux (mais pas tous) peuvent être réalisés par les ouvriers communaux. Les représentants communaux proposent au Comité d'inscrire un petit budget annuel pour réaliser les travaux, progressivement, étape par étape. Mais vu les procédures, le PCDR n'est pas le bon outil dans le cas de Les Tailles. Il n'empêche que la Commune peut investiguer d'autres pistes comme des appels à projet (UREBA, énergie etc)...

➤ Démission

Jacques Philippart souhaite se retirer de la CLDR, il a envoyé sa démission par mail. Il faut donc le remplacer pour représenter les sports et la jeunesse. Par ailleurs, il manque toujours un représentant pour Wibrin/Achouffe/Mormont → l'appel est lancé aux membres de CLDR qui peuvent jouer leur rôle de relais.

➤ Prochaine réunion

La CLDR devrait se réunir fin septembre – début octobre.

La FRW clôture la réunion et remercie les membres de CLDR pour leur participation.

*Pour la FRW,
Catherine Servotte*



Fondation Rurale
de Wallonie

PCDR de Houffalize

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Lundi 12 septembre 2022, Houffalize

Présents :

Marc Caprasse, José Guillaume, Josette Deville, Catherine Fetteen, Nicole Gérardin, Philippe Cara, Catherine Crins, Thierry Jacqmin, Jacqueline Gengoux, Albert Pellet, Arnaud Collin, Alain Redotté, Marie-Christine Parmentier, Michel Meunier, Philippe Fetteen, Yves Tribolet, Luc Hanssen pour la CLDR ;

Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux et du Logement ;

Auriane Bouillon, agent-relais communal pour le PCDR ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Marie-José Martin, Charlotte Barthelemy (ADL), Jean-Marc Lombart, Nicolas Cremer, Mathieu Philippe, Valérie Penoy, Michel Cara, Tom Youcken. Ludovic Monfort, Sabine Colla, Damien Adam, Laurent Perrée, Michel Cara, Marc Demasy, Lionel Lesage, Marc Jobé.

Cette réunion de CLDR est un peu particulière puisqu'elle se tient au Pré Lion, à l'occasion de l'inauguration des aménagements du site.

Le Bourgmestre salue l'assemblée en l'invitant à déambuler dans ce nouvel espace public, pour découvrir notamment la fontaine et la passerelle, avec un crochet par les deux escaliers reliant les rues Ville Basse et de Schaerbeek et rénovés par la même entreprise désignée pour le Pré Lion.



A la fin de la balade, Marc Caprasse prend la parole et rappelle que le site, inscrit dans le PCDR, a bénéficié d'un subside dans le cadre d'un appel à projets sur les lieux de centralité initié fin 2017 par la Ministre Valérie De Bue (150.000 € avec un complément de la Commune) ; le chantier d'aménagement a démarré le 10/5/21 et s'est fini le 6/7/21. Le Bourgmestre remercie la Région wallonne sans qui les petites communes rurales ne pourraient mener des projets de cette envergure. Il salue l'initiative du Ministre Collignon pour son tour des communes avec l'appel à projet « Cœur de village » (auquel la Commune de Houffalize va concourir) de manière à rencontrer et écouter les petites communes. M. Caprasse termine en remerciant la CLDR, les rédacteurs des panneaux d'information, Stéphane Deprée et Jean-Charles Windels et la FRW.

Le Ministre des Pouvoirs locaux et du Logement, Christophe Collignon enchaîne en précisant que selon lui, il n'y a pas de petites ou grosses communes, il y a des communes qui réalisent un travail important au plus proche du citoyen ; il salue au passage le travail des mandataires. Le Ministre se réjouit de ce nouvel aménagement du Pré Lion, rendant le site plus attractif, important pour une Ville touristique reconnue au niveau du vélo.

Les discours se clôturent par le verre de l'amitié, baigné par des interludes des sonneurs de trompe de chasse du Bien Aller du Val d'Ourthe de Houffalize, sans oublier la dégustation de la crâss' djotte servie par la Confrérie du même nom.

*Pour la FRW,
Catherine Servotte*



Fondation Rurale
de Wallonie

PCDR de Houffalize

Compte-rendu de la réunion de CLDR, 17 octobre 2022, Houffalize

Présents :

Marc Caprasse, José Guillaume, Josette Deville, Catherine Crins, Nicole Gérardin, Michel Meunier, Alain Redotté, Marie-Christine Parmentier, Marie-José Martin, Damien Adam, Laurent Perrée, Michel Cara, Marc Demasy, Yves Tribolet, Lionel Lesage, Thierry Jacquemin, Valérie Penoy pour la CLDR ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Jean-Marc Lombart, Philippe Fetten, Jacqueline Gengoux, Albert Pellet, Nicolas Cremer, Ludovic Monfort, Marc Jobé, Tom Youcken, Arnaud Collin et Manon Haid pour la CLDR.

La FRW accueille les membres de la CLDR, les invite à aimer la page Facebook de l'équipe FRW de Marloie (<https://www.facebook.com/FRWArdenneFamenne>) puis présente l'ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus du 9/6/22 et 12/9/22
- Retour sur les 2 propositions de la CLDR à la Commune
- Avancées des projets du PCDR
- Démarches pour le projet de maison de village à Tavigny
- Appel à projets « Cœur de village »
- Divers

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PRÉCEDENTES

Les CR du 9/6/22 et du 12/9/22 sont approuvés sans remarque.

2. RETOUR SUR LES PROPOSITIONS DE LA CLDR À LA COMMUNE

Lors de la réunion du 9/6/22, la CLDR avait émis une série d'idées pour redonner vie aux 10 fauteuils en bois formant le parcours des légendes au centre de Houffalize (NB : il reste 4 œuvres sur 5).

Les propositions d'idées sont remontées au Collège qui les a analysées et a retenu ceci :

- Les fauteuils seront proposés et mis à disposition des RSI de Houffalize, SI de Nadrin et SI Vallée des Fées
- Libres à eux de les installer sur un site ou un circuit, une fois nettoyés par le Service travaux (qui se chargera de les déplacer).



Au cours de la même réunion du 9/6/22, la CLDR s'était accordée sur un trio de noms pour la justice de paix. Et le Conseil communal a suivi l'avis de la CLDR en optant pour la Justice de paix.

3. AVANÇÉES DES PROJETS DU PCDR

- JUSTICE DE PAIX
- La Commune va répondre à un appel à projet lancé par la Région, intitulé « Tiers-lieux ruraux ». Un tiers-lieu est un bâtiment qui offre toute une série de services à la population ; ce qui est le cas pour la Justice de paix qui rassemble, outre les logements, une grande salle polyvalente au rez pour tout type d'activités associatives et des petits locaux à usage culturel au rez +1. L'objectif de cet appel est d'aider les communes rurales pour des frais de personnel (sur 3 ans) et des frais d'équipement comme des tables, chaises, bureaux, ordinateurs... Du mobilier qui, pour rappel, n'est pas pris en charge par le Développement rural. Les subsides oscillent entre 80% et 90%, la Commune devant mettre la part restante. Ici, le dossier qui sera déposé le 25/10 atteint environ 215.000 euros.
- Fin des travaux de la Justice de paix : mai 2023
- Les suites ? Plancher sur la gestion et une charte d'utilisation de la grande salle polyvalente, avec une tarification adaptée en fonction du type d'activités et du type d'associations (à but lucratif, issues de la Commune ou pas, ...) avec la question de créer un comité ou pas ? ⇒ La CLDR peut y réfléchir et faire une proposition au Conseil communal, sur base d'exemples pris dans d'autres communes (que la FRW peut amener).
- Quelques membres de CLDR s'interrogent sur la poursuite du co-accueil et la présence de la Compagnie de théâtre ⇒ le Bourgmestre explique que depuis la négociation de la fiche-projet, l'ONE a décidé de supprimer les co-accueils au bénéfice des crèches. A cette époque, l'ONE n'avait pas de Plan cigogne pour financer un projet. Mais maintenant qu'un plan Cigogne est lancé, Houffalize ne rencontre pas tous les critères de ce plan pour créer une crèche. La Compagnie théâtrale retenue (suite à un appel public) va donc occuper les locaux anciennement dédiés à la petite enfance, en gardant cette partie du bâtiment modulable (une cloison enlevée au niveau de l'espace sommeil), avec, parmi les conditions, entre autres l'organisation d'ateliers et spectacles.
- POTAGER DE SERTOMONT
- Murs en pierre sèche (MPS) : le dossier de demande de subside a été accepté par la Région wallonne ; la Commune a pu lancer un marché public qu'elle a attribué à Habilux ; les travaux auront lieu en 2023.
- Les Sêches Pires organisent en complément un **chantier participatif samedi 29/10** dès 9h : bienvenue à tous !
- La serre est installée, les panneaux sont en cours de rédaction (l'un sur la pierre sèche par Amandine et Alain et l'autre sur les jardins 'nature' en collaboration avec l'asbl Adalia, www.adalia.be) et seront mis en page par J-Ch. Windels, les panneaux doivent être imprimés et les factures rentrées pour le 1^{er} mars 2023 (subside BiodiverCité).
- Les suites ? La cabane à outils sera construite par Tom Youcken en hiver, une conférence sera programmée sur les jardins au naturel au printemps 2023 et une fête inaugurale est à prévoir en été ou après. A noter que la passerelle d'accès (pour laquelle la Commune avait réservé un budget de 30.000 euros) ne verra peut-être pas le jour tout de suite car la Commune va devoir faire des choix financiers (rien qu'à l'ordinaire, les salaires vont connaître 3 indexations, sans parler de l'énergie, des écoles...).
- MAISON DE VILLAGE DE SOMMERAIN
- Stade du dossier définitif
- Projet de convention-réalisation : fin avril 2022 au Conseil communal et en septembre au Développement rural (*ndlr après réunion : la Commune a relancé l'Administration ce 20/10/22 par mail pour voir où en est le dossier*).
- Les suites ? Le dossier est analysé par le DR, puis l'Inspection des finances puis sera à la signature de la Ministre. Dès feu vert : lancement du marché public pour désigner une entreprise.
- La Commune regrette toujours la non prise en charge de l'excédent au dépassement des 20% du budget initial, soit 120.000 euros donc 60.000 euros en supplément pour Houffalize.

- MAISON DU PNDO
- 22/7/22 : Convention-réalisation signée par la Ministre en charge du Développement rural pour pouvoir réaliser les travaux
- Fin octobre 2022 : lancement du marché public pour désigner une entreprise
- Pendant les travaux, l'équipe du PNDO travaillera au presbytère de Houffalize.
- MAISON DE VILLAGE DE TAVIGNY
- La FRW fait un retour oral des avis favorables mais conditionnés du Fonctionnaire délégué de l'urbanisme, du Giser (Gestion Intégrée sol-érosion-ruissellement), de l'Administration des Cours d'eau et du SPW – Direction de l'agriculture/ressources naturelles/environnement.
- Attention aux nouveaux taux de subsides pour les bâtiments de services (assiette maximale de 850.000 € avec un plafond de 680.000 € de subsides).
- Josette Deville signale qu'elle a reçu le projet d'actes de la part du notaire pour l'achat du terrain. La commune va le relire ainsi que la Fabrique d'église.
- Au vu des étapes déjà franchies, la FRW propose le calendrier suivant :
 - ✓ Novembre 2022 : rencontre de quelques représentants des Gaulois pour baliser les grandes intentions/besoins dont tenir compte dans la fiche-projet
 - ✓ Novembre-décembre 2022 : rédaction/actualisation de la fiche-projet (FP)
 - ✓ Janvier 2023 : présentation de la FP en Collège
 - ✓ Février 2023 : approbation de la FP + demande de convention en CLDR
 - ✓ Mars 2023 : approbation de la FP en Collège
 - ✓ Avril 2023 : négociation de la convention avec le DR
 - ✓ Mai-juin 2023 : projet de convention au Conseil communal, pour envoi au DR, IF et Ministre
 - ✓ Prévoir le montant au budget communal 2024
 - ✓ 1^{er} octobre 2023 : analyse par la Ministre
- Un membre de CLDR attire l'attention sur le fait de prendre en compte aussi les besoins de l'école de Tavigny qui occupera la maison de village (au lieu de la salle du foot à Buret).

4. APPEL À PROJETS « CŒUR DE VILLAGE »

Pour rappel, la place de Nadrin est concernée par une fiche-projet du PCDR (Lot 1) concernant l'installation de toilettes publiques.

Or, dans le Plan de relance de la Wallonie, les communes peuvent déposer un dossier dans le cadre de l'appel « **Cœur de village** ». Le 14/9/22, Houffalize a donc déposé un projet concernant la rénovation de la place de Nadrin, incluant des sanitaires.

Le projet (chiffré à **401.554,23€** + 5% frais d'étude et subsidié à 80%) se présente comme suit :



La fonction principale de stationnement est maintenue (2/3 d'hydrocarboné et 1/3 de revêtement drainant), la place se voit équipée de mobilier (poubelles, tables de pic-nic, ...) et potelets d'éclairage amovibles, d'une annexe de rangement, d'un wc, de coffrets électriques, d'une borne de recharge électrique, de range-vélos, ... des équipements qui permettent à la place d'accueillir les différentes festivités du village et le chapiteau. La Région a promis une réponse pour le 31/10.

5. DIVERS

La FRW relaie quelques infos intéressantes pour la CLDR :

- ✓ Le site www.localifruits.be qui permet d'échanger des fruits, du matériel végétal ou technique. Cette plateforme permet de poster ou de consulter des offres, pour autant qu'elles soient liées au domaine des vergers hautes tiges.
- ✓ Matinée d'information sur son habitation face aux changements climatiques le samedi 19/11 de 9h à 12h30 à Tenneville, organisée par la MUFA (Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne), le Parc naturel des deux Ourthes et le Contrat de Rivière Ourthe (<https://www.mufa.be/news/67/296/Journ%C3%A9e-Mon-habitation-face-aux-changements-climatiques-19.11.html>)

Enfin, la FRW sollicite les membres :

- ✓ Pour une enquête de satisfaction sur le travail de la FRW dans le cadre de sa convention-cadre avec la Région wallonne.
- ✓ Pour un avis sur l'organisation d'un budget participatif à Houffalize. De quoi s'agit-il ? En résumé, une commune affecte une partie de son budget à un processus de démocratie participative. Via un appel à projets, les citoyens ont une enveloppe déterminée à partager pour réaliser différents projets d'investissement qui vont améliorer le cadre de vie (exemples : un four à pain, des pistes de pétanque, l'édition d'une gazette, un sentier didactique, etc). A noter que deux possibilités sont offertes à la Commune : utiliser la plateforme en ligne de la FRW (www.participation.frw.be) et solliciter la ministre Tellier qui octroie jusqu'à 10.000 euros par commune sous certaines conditions (obligation d'utiliser ses documents ; financièrement, pour 1€ consenti par la Ministre, la Commune doit mettre 1€). Pratiquement, il faut compter 1 an pour toutes les étapes (préparer, valider le règlement et autres documents, promouvoir, déposer, analyser et réaliser les projets).
 - ⇒ Réactions ?
 - La CLDR débat, éprouve un peu des difficultés à se prononcer sur le succès ou pas d'un budget participatif (BP en abrégé) mais elle n'y est pas opposée : « si on se lance, on saura ! »
 - L'avantage est que les citoyens sont acteurs de leur cadre de vie, ils portent eux-mêmes les projets, ils sont dans le concret.
 - Pour s'assurer de son succès, il faut mettre toutes les chances de son côté et maximiser la promotion (bulletin communal, Facebook, lettre aux associations, affiches, flyers, etc).
 - Si la commune est partante, vu le timing qu'un BP prend, il faut le lancer début 2023, avant les élections de 2024 !

La FRW clôture la réunion et remercie les membres de CLDR pour leur participation. La prochaine commission se tiendra en 2023.

*Pour la FRW,
Catherine Servotte*





Fondation Rurale
de Wallonie

PCDR de Houffalize

Compte-rendu de la réunion autour du projet de maison de village de Tavigny, 28 novembre 2022, Houffalize

Présents :

Marc Caprasse, Josette Deville, Arnaud Collin, Nicolas Cremer, Tom Youcken, Martine Piron ;

Aurore Redotté, chargée de mission à la Fondation rurale de Wallonie (équipe ATEPA – Assistance Territoire et Patrimoine) et Catherine Servotte, agent de développement à la FRW également.

Catherine Servotte accueille les participants, présente sa collègue Aurore Redotté puis rappelle les grands objectifs de la réunion :

- Pouvoir compléter la fiche-projet demandée par le Développement rural (une fiche décrivant le projet est nécessaire pour négocier les subsides)
- Préciser les besoins concrets, dégager les grandes lignes ou intentions du projet de maison de village (avec espaces nécessaires, surfaces souhaitées mais pas de plans précis).

La FRW enchaîne sur l'ordre du jour :

- Contexte
- Les activités à Tavigny
- Les besoins en termes de bâtiment
- Les équipements
- Les abords
- Conclusion / suites

1. CONTEXTE

Le souhait de construire une maison de village à Tavigny fait l'objet d'une fiche dans le PCDR de Houffalize en Lot 2 puisqu'au moment de la clôture du dossier (2013), il n'y avait pas de lieu identifié. Néanmoins, à l'époque, il y avait l'idée d'un bâtiment pouvant accueillir 80 personnes avec 3 points d'attention : la polyvalence, l'efficacité énergétique et l'intégration dans le contexte bâti (dû au fait que Tavigny est repris en RGSB, Règlement général sur le bâti en site rural).

La FRW précise quelques éléments :

- Depuis l'approbation du PCDR, les taux de subsides ont été revus à la baisse par la Ministre de tutelle : le Développement rural intervient à 80% sur une assiette maximale de 850.000 € TTC donc la subvention s'élève à 680.000 € maximum.
- Il y a des contraintes urbanistiques, environnementales, liées au plan de secteur, ...



- Les coûts de la construction ont fortement augmenté en période de crise
- Rien n'est acquis à ce stade (justification pointue à préparer pour la Région).

⇒ Il s'agira de jongler avec tous ces éléments.

Josette Deville signale que ce 28/11, le Collège a pris connaissance et validé le projet d'actes pour l'achat du terrain. Le document sera également présenté au prochain Conseil communal du 20/12.

A noter qu'en prévision de cette réunion du 28/11/22, la FRW a envoyé un document préparatoire au comité afin que celui-ci réfléchisse, arrive à un consensus et envoie quelques représentants ce 28/11/22.

2. LES ACTIVITES A TAVIGNY

Les participants passent en revue la liste des activités actuelles et potentielles (voir tableau en annexe).

Gardons en tête que :

- Les activités actuelles sont limitées vu qu'il n'y a pas de salle et que chaque activité nécessite le montage du chapiteau.
- A la dernière CLDR, un membre de la commission a attiré l'attention sur le fait de prendre en compte aussi les besoins de l'école de Tavigny qui occupera sans doute la maison de village (au lieu de la salle du foot à Buret) ⇒ La FRW prend contact avec la Direction d'école ainsi qu'avec le village de Buret qui dispose d'une salle (sonder les complémentarités entre les 2 outils).

3. LES BESOINS EN TERME DE BATIMENT

Dans l'idéal, le comité souhaite une salle qui puisse accueillir 250 personnes assises pour ne pas devoir monter le chapiteau à chaque fois. Cette salle serait modulable avec une cloison mobile permettant de scinder l'espace en fonction des besoins et limiter les dépenses d'énergie (chauffage, éclairage...). Par ailleurs, un 1^{er} étage comporterait un local de rangement et une salle de réunion pour 30-40 personnes ; le local de rangement permettrait d'y ranger notamment le chapiteau démonté (prévoir 60m²). Lors des manifestations de grande affluence, le chapiteau serait descendu au rez avec par exemple un système de palans puis serait monté et accolé à la salle (comme à Bonnerue).

La réserve du bar et la cuisine auraient chacun un accès extérieur pour les fournisseurs. Le bar et la cuisine auraient chacun un accès vers la salle et par ailleurs, un accès entre eux.

La FRW signale qu'il faut :

- compter 1 m² pour une personne assise
- avoir en tête la taille relativement petite du terrain
- tenir compte des contraintes urbanistiques (6 m de dégagement par rapport au ruisseau, axe de ruissellement à éviter ou bâtiment à surélever...)
- penser en termes de complémentarité : pourquoi ne pas utiliser la salle de réunion de l'étage en complément de la salle du rez-de-chaussée ⇒ le Comité regrette que ce cas de figure « isole » un peu les personnes qui mangent à l'étage
- rappelle que pour les maisons de village suivies par le passé, il fallait compter environ 2500 euros/m² (attention, prix forfaitaire avant la crise). Or, avec une assiette de 850.000 euros, on peut financer 340 m², (850.000 divisés par 2500) ... sans avoir même touché au reste (cuisine, bar, abords...). Il faudra sans doute revoir à la baisse la capacité souhaitée au rez-... et utiliser le chapiteau pour placer davantage de personnes assises lors de grosses manifestations.
- fait un bref retour des avis favorables mais conditionnés du Fonctionnaire délégué de l'urbanisme, du Giser (Gestion Intégrée sol-érosion-ruissellement), de l'Administration des Cours d'eau et du SPW – Direction de l'agriculture/ressources naturelles/environnement.

4. LES EQUIPEMENTS

Attention que le mobilier de type chaises/tables/assiettes/électroménager n'est pas subsidiable en Développement rural.

La FRW prend note des souhaits en matière d'équipements :

1. Pas nécessaire d'avoir une chambre froide en cuisine (trop énergivore pour le nombre d'utilisations).
2. Capacité électrique : suffisante pour un bal et supplémentaire pour l'accueil de forains (prévoir un coffret forain à l'extérieur pour la kermesse).
3. Pas de besoins en sonorisation.
4. Occultation : oui en cas de conférence, spectacle de l'école, stages de théâtre... (type stores).
5. Isolation acoustique (éviter le brouhaha à l'intérieur) et phonique (préserver le voisinage) : nécessaire.
6. Projecteur fixe : oui (*ndlr après réunion : prévoir mur de projection blanc ou écran*)
7. Connexion internet : oui
8. Sanitaires avec accès extérieur (locations) mais pas besoin de douches (vu le peu d'usage)
9. Energie : pas de souhaits en termes de type de chauffage (si ce n'est d'apporter rapidement de la chaleur) mais utilité de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau, citerne de récupération d'eau de pluie pour les sanitaires... et bornes de recharge pour véhicules (mais à financer autrement que par le Développement rural)

5. LES ABORDS

Le comité souhaiterait :

- Une aire pour le chapiteau de minimum 20 m x 30 m, contigüe à la salle
- Un espace de détente, jeux, pique-nique avec barbecue
- Des emplacements de parking (dont PMR) sur le peu de place restant (NB : la route est bloquée quand il y a des manifestations pour une question de sécurité)
- Un accès facilité pour les livraisons (cuisine, réserve du bar)
- Un raccordement eau/électricité à l'extérieur (kermesse...).
- Une clôture du terrain par rapport au ruisseau (sécurité).

6. CONCLUSION ET SUITES

- La FRW interpelle les représentants de la Commune et du Comité pour déjà les inviter à réfléchir sur le mode de gestion future (la Commune, propriétaire du terrain et bâtiment, mettra à disposition la maison de village au Comité sous conditions à définir).
- Au vu des étapes déjà franchies, la FRW propose le calendrier théorique (dépend de la Ministre, des finances communales...) suivant :
 - ✓ Décembre 2022 / janvier 2023 : rédaction/actualisation de la fiche-projet (FP)
 - ✓ Janvier 2023 : présentation de la FP en Collège
 - ✓ Février 2023 : approbation de la FP + demande de convention en CLDR
 - ✓ Mars 2023 : approbation de la FP en Collège
 - ✓ Avril 2023 : négociation de la convention avec le Développement Rural
 - ✓ Mai-juin 2023 : projet de convention au Conseil communal, pour envoi au DR, Inspection des finances et Ministre
 - ✓ Prévoir le montant au budget communal 2024
 - ✓ 1^{er} octobre 2023 : analyse par la Ministre

La FRW clôture la réunion et remercie les participants.

*Pour la FRW,
Catherine Servotte et Aurore Redotté*

Annexe au CR de la réunion du 28/11/22
Liste des activités du Comité des Gaulois à Tavigny (Houffalize)

Type d'activités	Organisateur	Fréquentation	Nombre de fois/an
AUJOURD'HUI			
Grand feu (février)	Gaulois	100 à 150 p	1x/an
Souper au profit du Télévie (avril)	Gaulois	250 p	1x/an
Jogging (mai)	Gaulois	100 p	1x/an
Fête du 21 juillet	Gaulois	170 p	1x/an
Kermesse du village (septembre) : Soirée « jeudi », marche nocturne et bal vendredi, bal samedi, barbecue et bal musette dimanche	Gaulois	2000 p	4j/an
Réunions du Comité	Gaulois	30 p	12x/an
Apéro du Comité	Gaulois	70 p	6x/an
24h vélo	Tavigny Solidarité	2000 p	1x/tous les 2ans
Visite de Saint-Nicolas	Gaulois	200 p	1x/an, mais tous les jours pendant 3 semaines (visite dans les maisons)
Sous-total		5650 personnes	
DEMAIN (nouvelles activités à créer ou à attirer)			
Projection de matchs de foot	Gaulois	60 p	2x/an
Goûter des 3 x 20	3 x 20 de Tavigny	70 p	1x/an
Camps des mouvements de jeunesse (Tavigny en accueil chaque année ; il y aura davantage de demandes vu les nouveaux congés scolaires !)	Scout/patro	40 à 60 p	2x/an
Organisation de stages (artistiques, théâtraux...)	Service culturel communal	10p/stage	5x/an
Organisation de fêtes privées / familiales (anniversaires, communion, enterrement...)	Villageois	50 à 100 p	20x/an
Spectacle de l'école de Tavigny	Ecole des Petits Gaulois	200 p	1x/an
Souper du comité des parents de l'école de Tavigny	Comité de parents de l'école des Petits Gaulois	200 à 300 p	2x/an
Occupation par les chasseurs	ASBL Tavigny	30 p	6x/an

Conseils de la Fabrique d'église	Conseil de Fabrique de Tavigny	15 p	2x/an
Cours de gymnastique douce	Centre sportif	30 p	1x/semaine
Réunions communales (exemples : CLDR, Conseil des Aînés, etc)	Commissions communales	40 p	6x/an
Organisation de conférences et/ou Journées du patrimoine en partenariat avec le château, le Canal de Bernistap/CCBH, le PNDO, les apiculteurs...	Commune en collaboration avec d'autres partenaires	50 à 100 p	1x/an
Réunion de la FJA	FJA	60 p	6x/an ?
Accueil des nouveaux habitants du village	Gaulois	50 p	1x/an
Sous-total		4150 personnes potentielles	
Un total de 9800 personnes pour une utilisation de plus de 120 jours par an (occupation pour l'activité mais compter davantage avec montage/démontage)			



Fondation Rurale
de Wallonie

PCDR de Houffalize

Bref compte-rendu de la visite de terrain à Sertomont, jeudi 1^{er} décembre 2022, Houffalize

Présents :

Alain Redotté (CLDR), Tom Youcken (CLDR et Service Travaux), Philippe Cara (Coordinateur Service Travaux) ;

Catherine Servotte, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie ;

Excusés :

Jan-Pieter Heirbaut, Marc Caprasse.

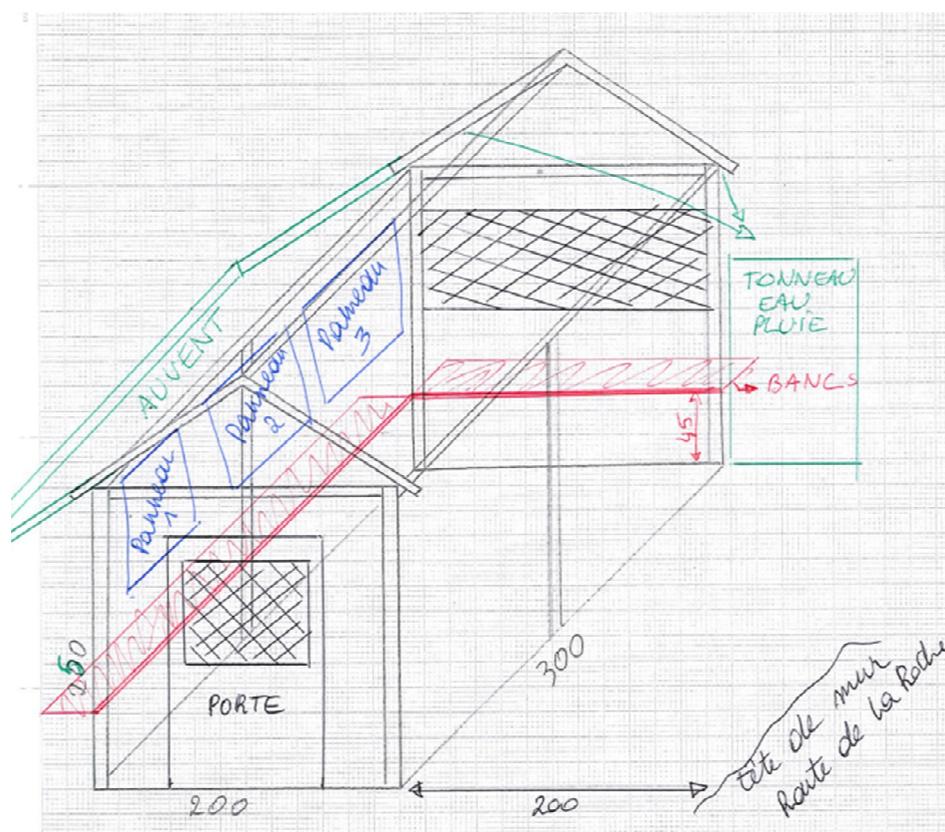
Cette réunion sur terrain a pour objectif de se mettre d'accord sur les caractéristiques des différents éléments prévus sur le site des potagers à Sertomont à savoir la cabane à outils, les bacs potager pour PMR et les tables de pique-nique).

Après discussion, les participants arrivent aux conclusions suivantes :

- Dimensions de la cabane : 2 m largeur x 3 m longueur x 2,5 m hauteur
- Débordement de toiture du côté des « panneaux » : cet auvent (2 m de haut) permettra de mettre à l'abri les jardiniers en cas de pluie ou de soleil (ombre) et de protéger par la même occasion les panneaux d'information.
- Placement de la porte d'entrée (1 m x 2 m), côté Sud avec petite fenêtre grillagée pour davantage de luminosité et circulation de l'air.
- Matériaux : planches de bois horizontales (à la « Canadienne ») pour les murs et tôles grises (teinte : RAL 7016) pour le toit.
- Gouttières à prévoir de chaque côté des bords longs du toit pour la récolte d'eau de pluie (demander à Jan-Pieter d'acheter un tonneau vert avec le subside de la Fondation Roi Baudouin ⇒ la FRW se charge de lui poser la question) ; d'où hauteur de la cabane relevée à 2,50 m pour la descente de gouttière sur le pignon grillagé.
- Placement d'une planche d'assise qui fasse « banc » sur 2 côtés de la cabane (côté « panneaux » et côté « grillage ») ; le dossier du banc étant le mur de la cabane.
- Mise à niveau du sol à l'intérieur de la cabane : récupération de grosses pierres de schiste pour rattraper la pente du terrain puis grenailles
- Intérieur de la cabane : placer 2 ou 3 planches d'étagère sur un seul côté (rue ?) pour poser du matériel hors sol.



Voici l'esquisse sommaire (depuis le dessin de Marc Demasy) :



Autres détails :

- Pas oublier de placer 4 bacs potager PMR (tables de pique-nique à voir ultérieurement pour laisser de la place pour la rampe/passerelle d'accès).
- Prévoir plante grimpante (type lierre) pour habiller le tonneau d'eau de pluie.
- Avant la réunion, le bourgmestre signale qu'il préfère éviter le placement d'une toilette sèche qui nécessite un suivi et une gestion.
- Prévoir l'accroche de 3 panneaux d'information (à venir) côté Ouest.

Budget :

Vu les quelques modifications (hauteur et auvent), la cabane nécessite davantage de bois que prévu initialement ⇒ Passer le point au Collège et modifier le marché ⇒ Philippe Cara s'en charge (à voir si le solde restant du budget de 30.000 euros initialement prévus pour la rampe PMR, peut être utilisé).

Timing :

- La cabane à outils sera construite pour la fin janvier 2023, avant la conférence sur les jardins au naturel. Une fête inaugurale sera programmée en été.
- Les bacs potagers seront placés au même moment ? Idéalement avant le printemps. Mais ne vaut-il pas mieux attendre la fin du chantier de Habilux pour ne pas gêner l'entreprise ? (La FRW voit avec Auriane). Ou en même temps que la cabane pour profiter du camion avec grappin ?

Pour la FRW,
Catherine Servotte